

AIDE A L'UTILISATION DU TABLEAU DES EQUIPEMENTS ET PRODUITS

Choisir dans l'annexe 9, le domaine professionnel correspondant à vos besoins.

Dans le tableau Excel, Annexe 11 Tableau classement équipements produits.xlsx

	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AP	AQ	AR	AS	AT	AU	AV	AW	AX	
1	DOM																					
2	LISTE NON EXHAUSTIVE DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL et PRODUITS CHIMIQUES	INTERDICTION ABSOLUE	SOUJIS à DEROGATION	AUTOMISATION D'UTILISATION sans dérogation	réglementation en lien avec les appareils à pression (voir fiche 3)	INTERDICTION ABSOLUE	SOUJIS à DEROGATION	AUTOMISATION D'UTILISATION sans dérogation	réglementation en lien avec le code de travail (voir fiche 6)	HABILITATION / FORMATION	SOUJIS à DEROGATION	AUTOMISATION D'UTILISATION sans dérogation	commentaires	réglementation en lien avec les ACD (voir fiche 1)	INTERDICTION ABSOLUE	SOUJIS à DEROGATION	AUTOMISATION D'UTILISATION sans dérogation	commentaires	autres réglementations			
3	x équipement à énergie humaine			X																		
4	x équipement dont une partie mobile est accessible en fonctionnement		X																			étudier les vibrations (voir fiche 3)
5	x équipement dont les parties mobiles sont inaccessibles en fonctionnement			X																		étudier les vibrations (voir fiche 3)
6	x machines à bois Matériels utilisés cadre de																					étudier les vibrations (voir fiche 3)

Quand, il y a une croix en face d'un équipement ou produit, potentiellement, il est utilisé dans le domaine professionnel, et pour préparer le diplôme. Ces équipements et produits sont à vérifier par le chef d'établissement ou le chef de travaux afin de savoir s'ils sont réellement utilisés dans l'établissement.

Pour chaque équipement ou produit, il est ensuite noté s'ils entrent dans les catégories des différents travaux réglementés ou interdits. Attention, un équipement peut être dans plusieurs catégories. Par exemple, un marteau piqueur entre dans la catégorie des équipements de travail soumis à dérogation et également dans celle des appareils à pression, si le marteau piqueur est pneumatique.

Si des équipements sont manquants, posent questions au regard de la réglementation, ils peuvent être étudiés, pour cela, contacter : dafpicnormandie@ac-caen.fr, en précisant de quel équipement ou produit il s'agit avec le maximum d'informations afin de faciliter son étude.

Régulièrement le fichier avec les équipements et produits sera mis à jour. Il est donc conseillé de télécharger au besoin ce fichier pour toujours avoir la dernière version. La date de la dernière version sera notifiée sur le site de téléchargement.